


Étude de cas sur le commerce électronique

« Au vu de l'essor mondial du commerce électronique, le Service des douanes et de la protection des frontières (*Bureau of Customs and Border Protection - CBP*) constitue une équipe chargée du commerce électronique et des petites entreprises »

 États-Unis	Présentation générale
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Projet initial / pilote Pratique en vigueur	Simplification des procédures relatives au commerce électronique <input checked="" type="checkbox"/> Sûreté et sécurité <input type="checkbox"/> Recouvrement des recettes / Modèles économiques <input type="checkbox"/> Coopération entre la Douane et les services postaux <input type="checkbox"/> Échange de données avec des opérateurs du commerce électronique <input type="checkbox"/>
Aperçu du commerce électronique	Parties prenantes
Seuils minimaux (<i>de minimis</i>)	Administration douanière <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur postal <input type="checkbox"/> Sociétés de messagerie exprès <input type="checkbox"/> Vendeurs sur plateforme électronique (opérateurs du commerce électronique) <input type="checkbox"/> Autres autorités gouvernementales <input type="checkbox"/> Consommateur final <input checked="" type="checkbox"/> Autre :
Droits de douane 800 \$ (dollars US) Taxes (TVA/taxe sur les biens et services) Sans objet Cadeau 100 ou 200 \$ Échantillons commerciaux Sans objet	
Date de mise en œuvre	
12 septembre 2016	
Projet initial / pratique en vigueur : résumé	
La CBP des États-Unis élabore une stratégie globale en matière de commerce électronique afin de répondre aux difficultés générées par la récente expansion du commerce électronique.	
Projet initial / pratique en vigueur : proposition de valeur	
<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle équipe atteste de l'engagement de la CBP à aider les petites et micro-entreprises à faire face aux défis liés à cet environnement commercial dynamique. • Sa mission consistera essentiellement à identifier des produits de mauvaise qualité ou dangereux et à les empêcher d'intégrer le marché mondial. Notons par ailleurs que les avantages que présentent les plateformes électroniques augmentent les risques et les possibilités en matière de commerce criminel. 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Actions contenues dans le projet initial / la pratique en vigueur 2. Proposition de solution 3. Projet initial / pratique en vigueur : proposition technique 4. Projet initial / pratique en vigueur : activités opérationnelles 	
<ul style="list-style-type: none"> • Constitution du Service chargé du commerce électronique et des petites entreprises au sein du Bureau du commerce (<i>Office of Trade</i>) de la CBP le 12 septembre 2016 • Informer les petits importateurs des exigences de la CBP en matière de contrôle afin de garantir aux sociétés américaines des conditions comparables • Coopérer avec les parties prenantes afin de mieux comprendre les tendances en matière de pratiques commerciales modernes 	
Conditions	Outils et instruments pertinents de l'OMD
<input type="checkbox"/> Révision et mise à jour des seuils minimaux <input type="checkbox"/> Changements au niveau du cadre juridique <input type="checkbox"/> Mise en place d'un système informatique <input type="checkbox"/> Secteur privé (volonté politique) <input type="checkbox"/> Échange d'informations avec les parties prenantes <input type="checkbox"/> Autre :	

Informations complémentaires	
Liens ou documents pertinents	Personne(s) de contact pour plus d'informations
	<p>Michael B. Walsh Directeur, Division des droits de propriété intellectuelle Michael.B.Walsh@CBP.DHS.gov</p> <p>Shaun Keller Chef du Service chargé du commerce électronique et des petites entreprises Shaun.Keller@CBP.DHS.gov</p>
<p>1. Considérations en matière de valeur ajoutée</p> <p>2. Autres remarques formulées par les parties prenantes</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle équipe fait partie du Bureau du commerce de la CBP, pas du Bureau des opérations de terrain (<i>Office of Field Operations</i>). • Comme convenu dans le <i>Trade Facilitation and Trade Enforcement Act</i> de 2015, la CBP des États-Unis a annoncé le 10 mars 2016 l'augmentation des seuils minimaux pour l'exonération de 200 à 800 \$. 	